
NUMÉRISER VOS DOCUMENTS À LA MSHB

Petit guide à destination des utilisateur·rice·s du matériel de numérisation
(membres d'un projet, chercheur·se·s, doctorant·e·s, partenaires)

QUELS DOCUMENTS ? QUEL MATÉRIEL ?

SCANNER COPIBOOK OS

Pour les documents reliés (manuscrits, imprimés)
Technologie OCR



SCANNER KAISER REPRO

Pour les grands formats, jusqu'à A2



SCANNER KAISER COPYLIZER

Pour les opaques, transparents, objets et documents
jusqu'au format A3



REFLECTA DIGITDIA 6000

Pour les diapositives, jusqu'à 37x37mm
Numérisation par lot possible



COMMENT SAVOIR SI UN DOCUMENT EST PROTÉGÉ ?



Soixante-dix ans se sont écoulés depuis la mort de l'auteur ou du dernier auteur

Moins de soixante-dix ans se sont écoulés depuis la mort de l'auteur ou du dernier auteur

L'œuvre a été réalisée pendant un conflit armé

L'œuvre n'a pas été réalisée pendant un conflit armé

Autorisation et rémunération

Exceptions

Auteur(s)
Ayants droit
Producteur
Société de gestion collective

Copie privée
Courte citation
Parodie - caricature
Pédagogie - recherche
Exception handicap
Conservation
Droit de panorama
Fouille de texte/donnée
Œuvres indisponibles

L'auteur est mort pour la France

L'œuvre est libre de droits

Elle tombe dans le domaine public et son **exploitation** est possible sans autorisation ni rémunération des ayants droit de l'auteur

Peut être exploité sous conditions

Peut être numérisé pour les usages spécifiés

Un délai supplémentaire de **trente ans** s'ajoute à la durée du droit d'auteur

L'auteur est un ancien combattant

Exceptions

Manuscrits & correspondances
↓
Autorisation des ayants droit

Presse périodique
↓
Autorisation du journal

Documents iconographiques
↓
Droit à l'image

La date de publication est **inconnue**

Estimation

L'auteur est **anonyme** ou a publié sous **pseudonyme**

Un délai de **soixante-dix ans après publication** s'applique

Prorogations de guerre

Un délai égal à la durée du conflit armé s'ajoute à la durée du droit d'auteur

Liste non exhaustive, des cas particuliers peuvent être observés. Pour toute question concernant la propriété intellectuelle, contacter la direction des affaires juridiques et institutionnelles de votre établissement (DAJI).

CONTACT
PLATEFORME
HUMANITÉS
NUMÉRIQUES
numerique@mshb.fr



Maison DES
sciences
humaines
et sociales
EN Bretagne